

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 25 mai 2020 à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville et par visioconférence conformément à l'arrêté ministériel 2020-008 du 15 mars 2020.

Sont présents les conseillers Yvon Lamontagne  
Samuel Côté  
Nathalie Bélanger  
Diane Pelletier  
Nathalie Pelletier  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

Sont absents les conseillers Jean-François Rompré et Bertrand Bilodeau.

Il est à noter que les conseillers sont présents par visioconférence alors que la mairesse, le directeur général et la greffière sont présents dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.1) Reprise des procédures concernant les projets de règlements 2756-2020-1, 2058-2020-1, 2759-2020-1 et 2760-2020-1;
  - 3.2) Reprise des procédures concernant les projets de règlements 2764-2020-1 et 2766-2020-1;
  - 3.3) Reprise des procédures concernant les projets de résolutions de PPCMOI 22-2020-1, 23-2020-1 et 24-2020-1.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le [www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal](http://www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal).

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

### 1. 223-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

### 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

#### 3.1) 224-2020 Reprise des procédures concernant les projets de règlements 2756-2020-1, 2758-2020-1, 2759-2020-1 et 2760-2020-1

ATTENDU QUE, conformément à la loi, une assemblée publique de consultation était prévue le mardi 7 avril 2020 suivant l'adoption des premiers projets des règlement 2756-2020-1, 2758-2020-1, 2759-2020-1 et 2760-2020-1;

ATTENDU QUE suivant l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et la résolution 150-2020 adoptée par le conseil municipal le 6 avril 2020, le processus décisionnel lié à l'adoption de ces règlements a été suspendu;

ATTENDU QUE les dispositions de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 permettent de remplacer les procédures autres que référendaires faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU QUE le conseil souhaite reprendre le processus décisionnel lié à l'adoption de ces règlements et se prévaloir des dispositions de l'arrêté numéro 2020-033;

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que l'assemblée publique de consultation devant porter sur les projets de règlements suivants soit remplacée par une consultation écrite qui se tiendra du 26 mai au 10 juin 2020 :

- 2756-2020-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'aménagement de cases de stationnement dans la zone commerciale résidentielle Eh23Cr située à l'intersection des rues Saint-Patrice Ouest et des Pins;
- 2758-2020-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les usages commerciaux dans des bâtiments existants à l'intérieur d'une affectation de type « Consolidation résidentielle »;

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- 2759-2020-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout d'activités sportives ou récréatives intérieures dans la zone résidentielle commerciale Ei06Rc, située sur la rue Tupper, entre les rues Champlain et Chamberland;
- 2760-2020-1 modifiant le Règlement de lotissement 2369-2010 afin de réviser les dimensions minimales de lots sur les chemins Viens, de Fitch Bay et la rue Channel.

Qu'un avis public soit émis à cet effet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3.2) 225-2020 Reprise des procédures concernant les projets de règlements 2764-2020-1 et 2766-2020-1

ATTENDU QUE par sa résolution 170-2020 du 20 avril 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement 2764-2020-1;

ATTENDU QUE par sa résolution 190-2020 du 4 mai 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement 2766-2020-1;

ATTENDU QUE suivant l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et les résolutions 170-2020 et 190-2020 mentionnées précédemment, le processus décisionnel lié à l'adoption de ces règlements a été suspendu;

ATTENDU QUE la loi prévoit qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue à l'égard de ces projets de règlements;

ATTENDU QUE les dispositions de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 permettent de remplacer les procédures autres que référendaires faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU QUE le conseil souhaite reprendre le processus décisionnel lié à l'adoption de ces règlements et se prévaloir des dispositions de l'arrêté numéro 2020-033;

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que l'assemblée publique de consultation devant porter sur les projets de règlements suivants soit remplacée par une consultation écrite qui se tiendra du 26 mai au 10 juin 2020 :

- 2764-2020-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 concernant l'ajout d'usages commerciaux et artisanaux dans la zone résidentielle touristique Ch03Rt, sur la rue Merry Nord et le chemin Couture entre la rivière aux Cerises et la rue des Champs-Élysées;
- 2766-2020-1 modifiant le Règlement de construction 2627-2017.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Qu'un avis public soit émis à cet effet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3) 226-2020      Reprise des procédures concernant les projets de résolutions de PPCMOI 22-2020-1, 23-2020-1 et 24-2020-1

ATTENDU QUE, conformément à la loi, une assemblée publique de consultation était prévue le mardi 7 avril 2020 suivant l'adoption des projets de résolutions de PPCMOI 22-2020-1, 23-2020-1 et 24-2020-1;

ATTENDU QUE suivant l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et la résolution 150-2020 adoptée par le conseil municipal le 6 avril 2020, le processus décisionnel lié à l'adoption de ces résolutions a été suspendu;

ATTENDU QUE les dispositions de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 permettent de remplacer les procédures autres que référendaires faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU QUE le conseil souhaite reprendre le processus décisionnel lié à l'adoption de ces résolutions de Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et se prévaloir des dispositions de l'arrêté numéro 2020-033;

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que l'assemblée publique de consultation devant porter sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble suivants soit remplacée par une consultation écrite qui se tiendra du 26 mai au 10 juin 2020 :

- PPCMOI 22-2020-1 - demande de projet particulier de modification, de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Habitation multifamiliale de 17 logements sur les lots 3 143 364 (rue des Quatre-Saisons) et 3 143 371 (rue Saint-Albert);
- PPCMOI 23-2020-1 - demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Habitation multifamiliale de 24 logements sur le lot 3 143 364, rue des Quatre-Saisons;
- PPCMOI 24-2020-1 - demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – habitation multifamiliale de 11 logements comprenant un local commercial sur les lots 3 143 396 et 3 415 292 du Cadastre du Québec, sur la rue Principale Est, dans les zones Fj06Cr et Fj08R.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Qu'un avis public soit émis à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents. Toutefois, sept membres du conseil sur neuf sont présents, incluant Madame la mairesse.

### 5. QUESTIONS DE LA SALLE

#### Questions d'intérêt particulier

Vu la situation reliée à la Covid-19 ainsi que le cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'arrêté 2020-004 énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, exceptionnellement, pendant la période où le conseil tiendra ses assemblées en l'absence de public, les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

#### Questions des personnes transmises via Facebook ou par téléphone :

Aucune question.

### 6. 227-2020 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 19 h 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Mairesse

---

Greffière